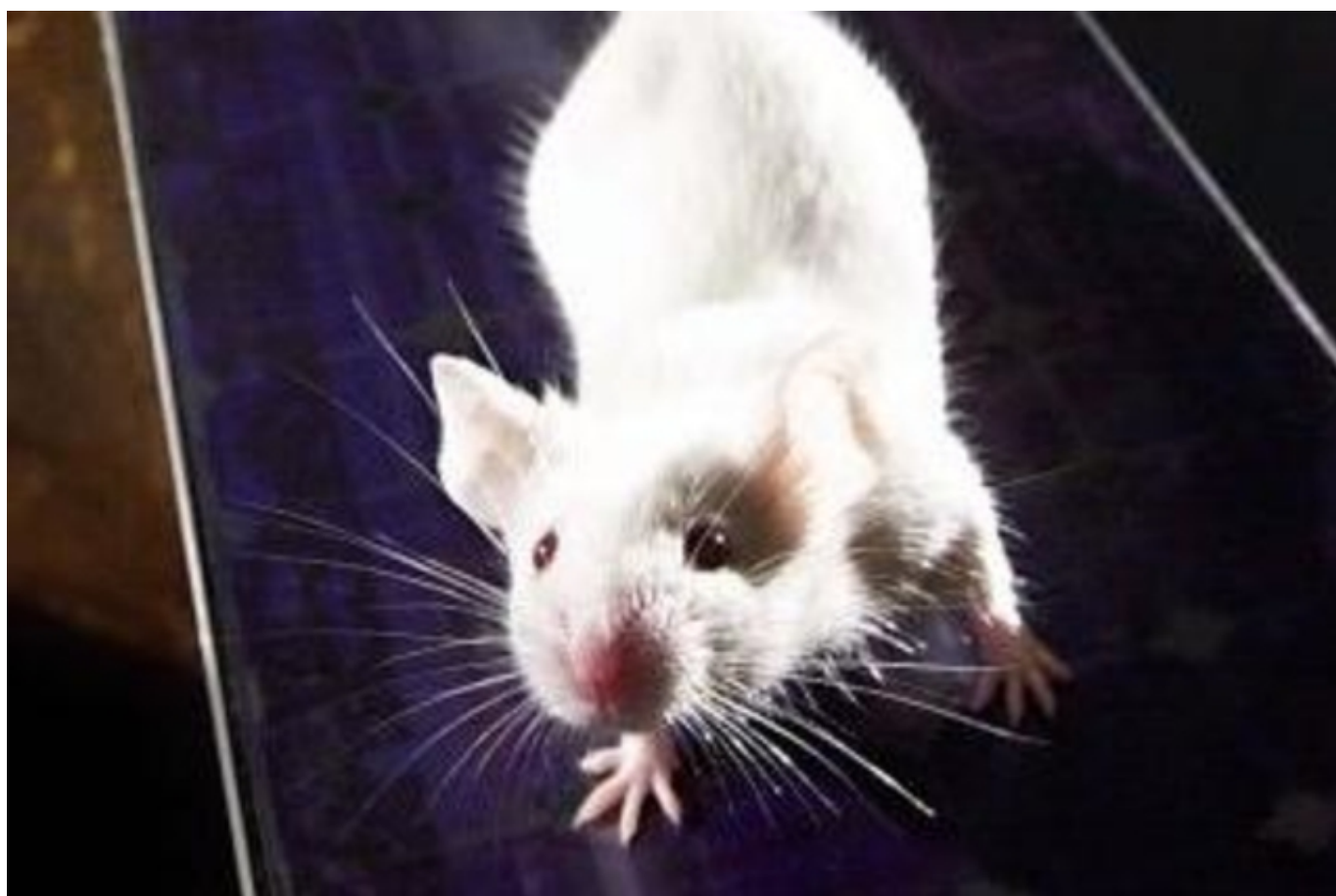


DÉBAT EN VILLE

Expérimentation animale: un mal nécessaire?

Par Languin Irène. Mis à jour le 16.06.2014 **10 Commentaires**

La recherche scientifique continue ses tests sur des êtres vivants alors que des méthodes alternatives existent. Mais peu de moyens sont alloués à leur développement. L'Université peut-elle vraiment se passer des cobayes? Le Pr Denis Duboule et le Dr Daniel Favre en débattront jeudi à 12h30 aux Savoises



Près de 80% des bêtes utilisées pour des tests en Suisse en 2012 étaient des rongeurs.

Image: DR

Google Map

Café des Savoises

L'expérimentation animale est au coeur de débats éminemment émotionnels et polémiques. Sacrifier souriceaux, poissons, chiens ou singes sur l'autel du savoir place l'homme devant un écrasant dilemme.



A-t-on le droit de faire souffrir des êtres vivants afin d'acquérir des connaissances permettant de soigner de graves maladies humaines? Quelle souffrance occasionne-t-on aux bêtes pour quel bénéfice?

En Suisse, le nombre d'animaux utilisés lors d'essais en laboratoire a fortement diminué depuis trente ans. Alors qu'en 1983, ils en comptait encore deux millions, ils n'étaient plus que 606'434 en 2012, selon les **statistiques fédérales**. Près de 80% d'entre eux étaient des rongeurs, 9% des oiseaux et 4% des poissons. Quant aux expériences de gravité 3 - soit celles qui impliquent des douleurs et une anxiété importante à long terme, ainsi qu'une perturbation notable du bien-être - elles ont constitué 2% de l'ensemble des tests.

Articles en relation

Université: l'expérimentation animale au cœur du débat

Le nombre de bêtes de laboratoire a reculé de 8% l'an dernier

«Il faut stopper les souffrances inutiles des animaux»

Mots-clés

Les débats de la Tribune

Le cadre légal dans lequel s'exerce la recherche est strict. Chaque expérimentation doit être justifiée et soumise à autorisation. Plusieurs instances sont impliquées dans la procédure et un rôle important est joué par les commissions cantonales pour l'expérimentation animale, où siègent notamment des représentants des organisations de protection des animaux.

Efforts insuffisants

Reste que de l'avis des opposants à la vivisection, l'effort est loin d'être suffisant. D'autant qu'il existe des méthodes alternatives. La réflexion a été lancée en 1959 déjà, lorsque deux scientifiques britanniques ont établi la règle des «3 R», visant à «réduire» le nombre d'animaux dédiés à la science, «raffiner», c'est-à-dire optimiser leur utilisation et à les «remplacer», si possible, par d'autres techniques.

Aujourd'hui, les technologies les plus prometteuses se pratiquent *in vitro* - telles les cultures cellulaires - ou *in silico* - les simulations sur ordinateur.

Malgré tout, ces méthodes de substitution demeurent sous-représentées dans les laboratoires, notamment académiques. En cause, un manque de volonté politique et de financement, dénonce la Ligue suisse contre la vivisection



Les «Débats en Ville» de la Tribune sont menés par notre journaliste Irène Languin. (Image: Pascal Frautschi)

(LSCV). L'organisme accuse la majorité des chercheurs de ne pas juger utile de se réorienter et reproche à l'Université de Genève, qui détient déjà 40'000 animaux, de prévoir d'augmenter son cheptel de cobayes de 15'000 têtes d'ici à 2015.

La question s'est d'ailleurs invitée au parlement genevois à la fin avril, par le biais d'une motion demandant au Conseil d'Etat d'appuyer davantage le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale au sein de l'Alma Mater.

Pur fantasme

Bien des défenseurs des bêtes espèrent voir abolir définitivement les tests sur les animaux. Un souhait qui relève, actuellement, du pur fantasme, selon les scientifiques. Les chercheurs assurent prendre en compte les techniques alternatives, qui ont connu un développement fulgurant ces dernières années. Mais affirment aussi ne pouvoir se passer des cobayes dans certains cas, notamment quand il s'agit d'étudier l'impact d'une expérience sur un organisme entier.

Ce jeudi 19 juin à 12h30, **Denis Duboule**, professeur de génétique à l'Université de Genève et à l'EPFL confrontera ses vues sur le thème avec **Daniel Favre**, docteur en biologie et représentant de la Ligue suisse contre la vivisection auprès de la commission pour l'expérimentation animale du canton de Vaud (EXPANIM).

Ce débat public se tiendra au Café des Savoises (9bis, rue des Savoises, Maison des Associations) à Plainpalais et sera animé par Irène Languin, journaliste à la «Tribune de Genève».

Les lecteurs sont invités à assister à l'échange. Ils pourront poser sur place leurs questions ou dès à présent via notre site internet en envoyant un courriel à info@tdg.ch. Les internautes ont aussi la possibilité de donner dès maintenant leur opinion via les commentaires. (TDG)

Créé: 16.06.2014, 16h46

[Voir tous les commentaires](#)